

VISITE : PROJET LYON - TURIN

SUR LE TRACÉ DU LYON - TURIN



EDITO

PAR GABRIEL AMARD

Les rapports du GIEC lancent l'alerte, si rien n'est fait nous nous enliserons dans un dérèglement climatique toujours plus croissant et irréversible. La France condamnée à deux reprises sous le quinquennat Macron pour inaction climatique ne cesse de s'engouffrer dans les méandres des projets moribonds, dévastateurs des écosystèmes et de la biodiversité.

Des projets compatibles avec la biosphère sont possibles pour réduire drastiquement le trafic automobile des personnes et le trafic des camions de marchandises entre la France et l'Italie.

Les décideurs du projet de constructions de plusieurs tunnels de Lyon à Turin manipulent l'opinion, ont volontairement faussé les chiffres pour justifier un projet absurde à 30 milliards d'euros, pour gonfler des chiffres d'affaires alors même qu'il est possible de multiplier le nombre de trains sur les voies existantes avec le tunnel transfrontalier existant rénové à hauteur d'1 milliard d'euros en 2018.

Partout la sécheresse prend de l'ampleur, 64 départements sont actuellement touchés par des restrictions d'eau, la ressource en eau est un enjeu de civilisation qu'il faut protéger comme un bien commun indispensable à la vie. Les responsables du projet du Lyon-Turin viennent délibérément et en parfaite connaissance des lois sur l'eau en vigueur depuis 1964 mettre en péril la ressource en eau pour les générations futures.

C'est la raison pour laquelle je propose de faire la lumière sur ce grand projet inutile et imposé. Les collectifs et associations se mobilisent depuis plusieurs années et m'ont déjà alerté. Dorénavant député, il m'apparaît essentiel de porter à la connaissance de la représentation nationale et du grand public les méfaits de ce projet. Ainsi j'ai proposé à Marie-Charlotte Garin (EELV - NUPES) et Jean-François Coulomme (LFI - NUPES) d'aller rencontrer les 8 et 9 juillet les opposants au projet côté français et italien, pour parfaire notre connaissance du dossier et venir apporter notre soutien à ces défenseurs de l'intérêt général humain.



Samedi 9 juin 2022

Arrivée 15h à Saint-Jean-de-Maurienne : visite en surplomb des travaux à Saint Jean de Maurienne avec Max Milliex scierie Milliex expropriée et liquidée du fait de l'entreprise Telt

15h30 : présentation du projet par Philippe Delhomme, co-président de Vivre et Agir en Maurienne - principales caractéristiques annoncées du projet de nouvelles voies de Lyon à Turin, chiffrage du projet

16h00 : exposé de Daniel Ibanez, un des animateurs de la coordination des opposants, et de Jean François Roussel, ancien directeur de la gare de Modane, ancien directeur régional de la partie voyageurs de la SNCF - capacités des voies existantes et effets immédiats du report des marchandises de la route vers le rail sans diminuer les capacités voyageurs.

17h30 : exposé d'Erica Sandford, hydrogéologue experte, sur la mise en danger de la ressource en eau

18h30 : rencontre avec les syndicats et associations SUD Rail, Vivre et Agir en Maurienne et Association du moulin

20h00 : Réunion publique « Les député-es NUPES viennent écouter leurs concitoyen-nes »



Dimanche 10 juillet

10h30-11h00 : arrivée de la délégation française au Présidium No Tav de San Didero, accueil, présentations et rencontre avec des militants du mouvement NO TAV

12h : Déjeuner partagé

13h00 : interventions des militants spécialistes écologistes locaux sur la situation des chantiers ouverts et futurs, puis de la députée Simona Suriano groupe ManifestA (Potere al Popolo, PRC-Gauche européenne)

13h45 : interventions de la délégation française : - Députés européens

14h30 : réflexions pour renforcer l'unité de la lutte transfrontalière des citoyens qui s'opposent au Turin-Lyon en Italie et en France dans le but de créer une plus grande synergie et d'avoir des échanges plus fréquents.

15h00 : départ de la délégation



Le Lyon Turin : un grand projet imposé et inutile

Pour un budget de 30 milliards d'euros, la nouvelle voie ferroviaire en projet entre Lyon et Turin consisterait à construire 260 kilomètres de voies nouvelles avec une dizaine de tunnels notamment sous les massifs de la Chartreuse, de Belledonne, d'Ambin. Il est indispensable de prendre les mesures pour améliorer la qualité de l'air et lutter contre le réchauffement climatique en luttant notamment contre l'artificialisation des terres agricoles. Il y a eu un milliard d'euros d'investissement sur la voie ferrée existante, par conséquent l'heure est à l'utilisation de celle-ci et non au lancement d'une deuxième ligne ferroviaire Lyon-Turin.

Nous devons utiliser la ligne existante pour reporter les marchandises de la route vers le rail pour revenir à une utilisation telle qu'elle a existée jusqu'en 2000 et qui est conforme à la décision du 18 avril 2019 et aux conclusions du COI. Il nous faut pour se faire, mobiliser les moyens de tractions et lancer un plan de formation de conducteurs fret pour répondre à la demande des transports routiers. L'urgence est donc au doublement des voies uniques pour tripler le nombre de trains permettant ainsi de voyager avec une régularité accrue et une fréquence supérieure. La ligne existante entre la France et l'Italie est utilisée à moins de 20% de ses capacités, elle permet notamment à court terme de diminuer la pollution des vallées alpines et de réduire les émissions de gaz à effet de serre en transférant sur une plateforme à Ambronay dans l'Ain les marchandises d'au moins 700 000 poids lourds par an.

Il est raisonnable de penser que le coût de la totalité du projet serait de 30 milliards d'euros. Il aurait pour objectif de reporter environ un million de poids lourds de la route vers le rail. Or il est possible de le faire dès maintenant avec les infrastructures et du matériel roulant existants et pour 200 millions d'euros d'investissement.

Les dommages probables et irréversibles pour les captages d'eau alimentant la population sur le tracé des futurs tunnels de Lyon-Turin dénotent l'incompatibilité de ce projet avec la préservation de notre biodiversité. En effet ce projet engendrerait des dommages pour la ressource en eau qui résulteraient de creusements prévus dans des périmètres de protection rapprochés et éloignés de captages d'eau pour la consommation humaine.

Les risques de tarissement pour la ressource en eau lors de creusements de galeries souterraines ou de tunnels sont avérés et largement documentés par les scientifiques depuis de nombreuses années comme le montre le rapport « Hydrogéologie de la partie amont de la galerie E.D.F. Arc Isère traversant le massif de Belledonne » du BRGM de 1977 analysant les conséquences du creusement de la galerie EDF en Maurienne.

La primauté des lois sur l'eau en vigueur depuis 1964 doit s'appliquer. Les périmètres de protection assurent la pérennité et la sauvegarde du point de captage (interdiction de forages, de mines, de tunnels ...). La préservation de l'environnement et plus encore des ressources en eau est un devoir constitutionnel, a fortiori les élus que nous sommes sont tenus d'agir dès lors que nous sommes alertés.

Par conséquent, il nous faut lutter pour l'abrogation de ce projet mortifère pour l'eau et la préservation de la biodiversité. Il nous appartient de porter à la connaissance des autres députés les éléments qui résulteraient de mes recherches et des auditions des associations et des acteurs de la préservation de la biosphère.



MARIE-CHARLOTTE GARIN

Marie-Charlotte Garin, députée de la troisième circonscription du Rhône, membre du groupe Écologistes-NUPES. Elle siège à la commission des affaires sociales. Elle commence sa carrière dans l'ONG Handicap International. Militante d'EELV, elle a été directrice de cabinet de la mairie du 5e arrondissement de Lyon.

JEAN-FRANÇOIS COULOMME

Jean-François Coulomme, député de la 4e circonscription de Savoie, membre du groupe La France Insoumise-NUPES. Il siège à la commission des lois. Animateur d'un groupe d'action de la France Insoumise de Chambéry, il est élu en 2020 au conseil municipal des Déserts où il habite depuis 25 ans. Au sein de l'agglomération de Grand Chambéry, il siège aux commissions déchets et urbanisme.



GABRIEL AMARD

Gabriel Amard est député de la 6ème circonscription du Rhône, membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Membre du groupe La France Insoumise-NUPES. Il privilégie l'éducation populaire politique, et la coopération pour transformer la colère des dégoûtés de la politique en paroles légitimes. Gabriel Amard est investi contre les grands projets inutiles et imposés et contre les écocides comme le Lyon-Turin. Il s'engage pour l'abrogation de ce projet aux côtés des associations.

CONTACTEZ-NOUS !

Contact presse :

Allan Brunon, collaborateur de Gabriel Amard
allanbrunon24@gmail.com / 06 59 18 39 44

Marie-Charlotte Garin : marie-charlotte.garin@assemblee-nationale.fr

Jean-François Coulomme : jean-francois.coulomme@assemblee-nationale.fr

